STRUCTURE D'ACCUEIL L'ARBAZ'LETE

LIVRET D'ACCUEIL

UAPE

RUE DU VILLAGE, 11

1974 ARBAZ

Chers Parents,

Votre enfant entre à l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) » l'Arbaz'lète et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil réalisé par l'équipe éducative, vous permettra de :

- Mieux comprendre le fonctionnement de l'UAPE
- Répondre à certaines de vos questions

Sommaire :

1. Présentation de la structure

2. Règlements

- Fréquentation
- Absences
- Dépannages
- Trajets scolaires
- Repas et allergies alimentaires
- Médicaments
- Inscription vacances et périodes de fermeture

3. Contacts

- Pour vos questions et informations concernant votre enfant
- Pour vos questions et informations administratives et sur la facturation

4. Fonctionnement de la structure

- Horaires
- Les grands moments de la journée
- Un accueil personnalisé

5. Informations pratiques

1. Présentation de la structure

L'Unité d'Accueil Pour Ecoliers « L'Arbaz'lète » est une structure d'accueil communale qui a été créé en 2010 et destinée aux enfants dès 4 ans à 12 ans.

La structure offre un lieu spécialement conçu pour que les enfants puissent se détendre, s'épanouir et jouer en toute sécurité. Les espaces sont aménagés par groupes d'âges et adaptés suivant les stades de développement de l'enfant.

L'équipe éducative est composée d'une référente de secteur, d'éducateurs. trices, d'assistants.es socio-éducatif. ives, d'auxiliaires et des apprentis.es ASE / EDE / HES.

Ces professionnels garantissent un accueil de qualité en s'appuyant sur le Projet Pédagogique.

En qualité d'Enterprise formatrice « L'Arbaz'lète » forme et accompagne les personnes qui suivent un apprentissage et accueille régulièrement des stagiaires. Enfin, et afin de compléter l'équipe éducative, une intendante et du personnel d'entretien œuvrent au bon fonctionnement de la structure.

2. Règlements

- **Fréquentations :**

  Il est demandé une fréquentation d'au moins une période par semaine (matin, midi ou goûter) pour les contrats fixes ou irréguliers.
  Les parents ayant des horaires irréguliers sont priés de fournir un plan des journées d'occupation **pour le 20 du mois précédent** à l'équipe éducative ou par mail à la référente, faute de quoi les places ne seront pas garanties.

- **Absences :**

  Toute absence doit être signalé **avant 8h00**, faute de quoi le repas et le goûter seront facturés.
  En cas d'absence de plus de 3 jours (liée à une maladie ou un accident) avec certificat médical, rien ne sera facturé.
  Il est impératif de remettre le certificat médical avant la fin du mois faute de quoi les corrections ne seront pas appliquées.
  Les absences en lien avec des événements scolaires (promenades, ski, etc.) ne sont pas facturées pour autant qu'elles aient été annoncées dès réception de la circulaire scolaire à la référente de secteur**.**
  Un capital absences de 4 semaines est prévu en plus des semaines de fermeture de la structure et utilisable par semaine complète.

- **Dépannages :**

  Toutes les demandes en dehors des journées d'inscription doivent être annoncés quelques jours à l'avance ou au plus tard la veille, par téléphone et idéalement par mail à la référente de secteur. Elles seront acceptées si le taux d'occupation de la structure le permet.
  Elles doivent démurer exceptionnelles.

- **Trajets scolaires :**

  Les enfants qui fréquentent la 1H et 2H sont pris en charge en dehors des heures de classe. Le personnel éducatif va les chercher et les amener dans la cour d'école et attendent que les enfants soient pris en charge par les enseignants (matin et midi). L'après-midi les enfants de la 2H arrivent à l'UAPE sans l'encadrement des éducateurs. L'objectif de l'équipe et de répondre au besoin de liberté des enfants de cet âge et de les rendre responsables dans l'acquisition de leur autonomie.
  Dès la 3H, les déplacements entre l'école et l'UAPE s'effectuent de manière autonome.
  Pour des raisons de sécurité, les parents et le personnel éducatif rappellent régulièrement aux enfants que le trajet entre l'école et la structure d'accueil doit se faire sans détour.
  La structure décline toute responsabilité dans le cas où l'enfant s'attarde volontairement en chemin ou emprunte une autre trajectoire.

- **Repas et allergies alimentaires :**

Les repas de midi sont préparés par les cuisiniers du Home des Crêtes « les fleurs du temps » qui prêtent une attention particulière aux différents besoins alimentaires de vos enfants (régime végétarien, sans lactose, sans porc, sans fruits à coque).
Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires les parents doivent apporter à la structure d'accueil les différents repas et un certificat médical qui atteste le problème de santé de l'enfant. Les médicaments spécifiques doivent être remis à la structure afin de garantir la sécurité de l'enfant.

- **Médicaments :**

Il est important de suivre le protocole d'administration des médicaments. Si l'équipe éducative doit administrer un médicament à votre enfant, nous vous demanderons de nous l'apporter dans son emballage d'origine (avec le nom et prénom de l'enfant) de remplir et signer la « décharge des médicaments » prévue à cet effet.

- **Inscriptions vacances et périodes de fermeture :**

Une fiche d'inscription spécifique pour les vacances scolaires sera publiée sur le site internet de la commune d'Arbaz. Afin d'inscrire votre enfant pour cette période, il est indispensable de respecter le délai d'inscription pour pouvoir obtenir une place et que nous puissions organiser au mieux cette période. Des sorties spéciales sont prévues pendant les vacances scolaires, il se peut que nous utilisions les transports publics, c'est pour cela qu'une décharge doit être signé lors de l'inscription de l'enfant.
Notre structure d'accueil est ouverte de manière continue sauf deux semaines entre Noël et Nouvel An, ainsi que les jours fériés lié au plan de la scolarité du Canton du Valais.
Les veilles de férié et de vacances annuelles, la structure ferme à 17h30.

Plan Fermeture L'Arbaz'lète

2025-2026

Été	Ouverture continue	Ouverte
1er août	Vendredi 1er août 2025	**Fermée**
Assomption	Vendredi 15 août 2025	**Fermée**
Immaculée Conception	Lundi 8 décembre 2025	**Fermée**
Noël	Du vendredi soir 19 décembre 2025 18h30 au lundi matin 5 janvier 2026 6h30	**Fermée**
St-Joseph	Jeudi 19 mars au vendredi 20 mars 2026 compris	**Fermée**
Pâques	Jeudi 2 avril fermeture 17h30 au lundi 6 avril 2026 compris	**Fermée**
Ascension	Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026	**Fermée**
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026	**Fermée**
Fête-Dieu	Jeudi 4 juin 2026	**Fermée**
Été	Ouverture continue	**Ouverte**

3. Contacts

- **Pour vos questions et informations concernant votre enfant :**

La référente du secteur est disponible pour toutes questions d'ordre pédagogique, administratives, demande d'entretien et/ou modification d'horaire au :

Bureau 027 399 28 23 / antonietta.russolillo@arbaz.ch

Naturellement, vous pouvez également joindre l'équipe éducative durant les heures d'ouverture de l'UAPE.

UAPE 079 354 20 83

- **Pour vos questions et informations sur la facturation :**

La responsable de la facturation, Justine Kern, répond à toutes vos questions au :

Secrétariat 027 399 28 28 / justine.kern@arbaz.ch

4. Fonctionnement de la structure

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Elle accueille les enfants selon la grille horaire suivante :

GRILLE DES HORAIRES A' L'UAPE

Blocs	Arrivés	Départs
Matin A	Dès 6h30	À 8h15
Matin B	Dès 7h00	À 8h15
Matinée écoliers	Dès 8h30	À 11h45
Midi	Dès 11h45	À 13h30
Après-midi 1H	Dès 13h30	À 16h00
Après-midi A	Dès 16h00	À 17h00
Après-midi B	Dès 16h00	À 18h00
Après-midi C	Dès 16h00	À 18h30

Si l'heure de départ est dépassée une heure supplémentaire sera facturée.

- **Les grands moments de la journée :**

Voici le déroulement d'une journée type à l'UAPE « l'Arbaz'lète » :

Matin :

- 6h30 à 8h15 :

  Accueil du matin - petit déjeuner-jeux libres et accompagnement à l'école.

Matinée écoliers : (enfants qui ont congé à l'école)

- 8h30 à 11h45 :
  Accueil – collation avec fruits- promenades – jeux libres et dirigés

Midi :

- 11h45 à 13h10 :
  Accueil dans la cour d'école pour le 1H et 2H – repas de midi – jeux libres ou activités dirigés – accompagnement à l'école pour le 2H.
- 13h30 à 15h30 :
  Départs et/ou arrivés- Reposée – temps libre pour les 1H – activités et jeux libres ou dirigés - promenades.

Après—midi :

- 16h00 à 18h30 :
  Départs et/ou arrivés - Goûter- jeux et activités à l'extérieur- salle de gym- activités de retour au calme- départs.

- **Un accueil personnalisé :**

  Vestiaires :

  A l'entrée de la structure, chaque enfant 1H-2H et 3H a son casier porte manteau à son nom pour sa veste et ses chaussures. Un endroit différent est réservé au vestiaire des enfants de la 4H à la 8H.
  Nous vous demandons de venir récupérer les affaires de vos enfants très régulièrement à la structure.
  Nous déclinons toute responsabilité concernant les objets personnels (y compris lunettes, bijoux…) et vêtements appartenant aux enfants, tant en cas de perte que de dégâts.

  Déroulement de la période de passage entre la crèche te l'UAPE :

  Les passages d'un secteur à l'autre pour les préscolaires se fait graduellement durant toute l'année qui précède l'entrée à l'école. Dans le but de permettre aux enfants de s'acclimater doucement à ce nouveau secteur, aux règles et à l'équipe. Les préscolaires participent par moment aux diverses activités proposées par L'UAPE durant les moments écoliers. Dès la mi-mai, les préscolaires intègrent L'UAPE pour des moments définis afin que leur intégration se déroule dans les meilleures conditions possibles. La crèche s'occupe de transmettre (affaires, documents importants à l'équipe de L'UAPE

  Adaptation au sein de l'UAPE :

  L'adaptation dans le nouveau secteur dure en principe entre une et deux semaines en fonction du nombre des jours de présence de l'enfant dans la structure. Elle peut varier d'un enfant à l'autre. Nous recommandons aux parents de l'enfant de prendre contact avec la référente afin de faire une visite au préalable.

Les premiers jours de l'intégration d'un nouvel enfant, l'éducateur/rice l'accompagne et lui explique le fonctionnement puis un enfant plus âgé sera présent pour lui par l'aider et le guider dans la structure.
Un entretien peut être demandé la référente et/ou par les parents à la fin du premier mois afin d'obtenir des informations et rassurer les parents sur la réussite de l'adaptation de l'enfant à l'UAPE.

Anniversaires :

Fêter l'anniversaire de votre enfant est un rituel important à l'UAPE. Pour cet instant, l'équipe ainsi que les enfants présents, chanteront et nous lui offriront une petite attention.
Les parents qui le souhaitent peuvent apporter un gâteau pour que l'enfant puisse fêter son anniversaire à la structure. A condition que les ingrédients soient transmis et idéalement anticipé afin de nous organiser.

Relation parents – équipe éducative :

Pour le bien-être des enfants et la construction d'une relation de confiance, un partenariat parent-équipe éducative est nécessaire. A ce titre, et de manière réciproque, nous devons être informés de toutes situations importantes ou indispensables concernant l'enfant, afin de lui garantir un accueil de qualité.

5. Informations pratiques

Pour le bien-être de l'enfant :

Une paire de pantoufles, des habits de rechange (à renouveler et adapter en fonction de la croissance et des saisons), un doudou si besoin pour le reposer, sont nécessaire. Les brosses à dents sont fournies par la structure et facturées aux parents en fonction de l'usure.

Départ des enfants :

Afin de garantir le bon déroulement de la journée et le respect des enfants, nous vous prions de bien observer les horaires de départs de l'après-midi et du soir (13h30 ou14h00 -16h00 ou dès 16h30 à 18h30)

L'équipe éducative est ravie d'accueillir votre enfant et vous dans cette grande famille.